

Québec, le 29 mai 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-03-006 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant l'octroi de financement relatif au programme de soutien à la mission des organismes environnementaux. Nous répondons à votre demande point par point.

Points 1 : La liste des organismes ayant fait une demande au programme de soutien à la mission des organismes environnementaux.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. liste des organismes candidats au programme de soutien à la mission des organismes environnementaux pour 2019, 4 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Point 2 : La liste des organismes ou groupes qui recevront un financement du programme de de soutien à la mission des organismes environnementaux.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. La liste des organismes sélectionnés pour 2019, 1 page;
2. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux à l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, 2019, 1 page;
3. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux au Centre québécois du droit de l'environnement, 2019, 1 page;
4. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux à Craque-Bitume, 2019, 1 page;
5. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux à ENvironnement JEUnesse, 2019, 1 page;

6. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux au Réseau des milieux naturels protégés, 2019, 1 page;
7. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux au Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets, 2019, 1 page;
8. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux au Groupe Éco-citoyen de Rouyn-Noranda, 2019, 1 page;
9. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux à Québec'ERE, 2019, 1 page;
10. Lettre d'octroi de la subvention du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux Réseau québécois des femmes en environnement, 2019, 1 page.

Point 3 : Le protocole d'entente pour chaque organisme recevant ce financement.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. Convention d'aide financière du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux, 2019, 5 pages.

Point 4 : Les coordonnées et le nom de la personne responsable de la sélection des organismes parmi les candidatures déposées.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. Liste des membres du comité de sélection, 1 page.

Point 5 : La grille d'analyse et de pointage pour la sélection et l'octroi du programme de de soutien à la mission des organismes environnementaux.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. La grille d'évaluation pour la sélection et l'octroi du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux, 2019, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Malaïka Jacques-Bérubé, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse malaika.jacques-berube@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (16)

Liste de tous les organismes qui ont soumis leur candidature au PSMOE

1	23-24
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	23-24
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	Centre québécois du droit de l'environnement
20	23-24
21	
22	
23	

24	
25	
26	
27	
28	23-24
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	Craque-Bitume
41	
42	23-24
43	ENvironnement JEUnesse inc. (ENJEU)
44	
45	23-24
46	

47	
48	
49	
50	23-24
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets
58	Groupe Écocitoyen (GÉCO)
59	
60	
61	23-24
62	
63	
64	
65	
66	
67	Québec'ERE
68	
69	23-24

70	23-24
71	Réseau de milieux naturels protégés
72	23-24
73	Réseau des femmes en environnement
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	23-24
81	
82	
83	

Liste des candidats retenus

1	Réseau québécois des femmes en environnement
2	ENvironnement JEUnesse(ENJEU)
3	Centre québécois du droit de l'environnement
4	Réseau des milieux naturels protégés
5	Craque-Bitume
6	Québec'ERE
7	Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets (FCQGED)
8	Groupe Éco-citoyen de Rouyn-Noranda (GECO)
9	Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)



Québec, le 20 février 2019

Monsieur Robert Litzler
Président
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à
l'environnement
6400, 16^e Avenue
Montréal (Québec) H2H 2C9

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE

Québec, le 20 février 2019

Madame Geneviève Paul
Directrice générale
Centre québécois du droit de l'environnement
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.



BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Monsieur Louis Guillemette
Agent de liaison
Craque-Bitume
3005, 4^e Avenue Est
Québec (Québec) G1J 3G6

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Madame Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal (Québec) H2X 3V4

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Madame Marilou Bourdages
Coordonnatrice
Réseau des milieux naturels protégés
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7

Madame la Coordonnatrice,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Madame la Coordonnatrice, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Monsieur Karel Ménard
Directeur général
Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets
107-1431, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 0B5

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Monsieur Alex Veilleux
Président
Groupe Éco-citoyen de Rouyn-Noranda
380, avenue Richard, local 110
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4L3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE

Québec, le 20 février 2019

Madame Barbara Genest
Directrice générale
Québec'ERE
870, avenue de Salaberry, bureau 304
Québec (Québec) G1R 2T9

Madame la Directrice générale,

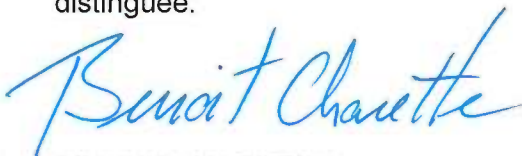
J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.



BENOIT CHARETTE



Québec, le 20 février 2019

Madame Caroline Voyer
Directrice générale
Réseau québécois des femmes en environnement
CIMBIOSE Att. RQ FE
UQAM
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi d'une subvention de 55 555 \$ par année pour le soutien à la mission de votre organisme, dans le cadre du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE).

Cette aide est accordée sous forme de subvention pour les cinq (5) prochaines années, et sous réserve de la signature, par les parties impliquées, d'une convention d'aide financière pour la période de 2018-2019 à 2022-2023. Madame Geneviève Rodrigue de la direction des dossiers horizontaux et des études économiques communiquera avec vous prochainement à cet effet.

Votre appui aux actions du Ministère est important et la contribution des organismes comme le vôtre est essentielle en ce qui a trait à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation ou à la promotion des comportements favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau et la lutte contre les changements climatiques.

Je vous souhaite tout le succès que vous méritez dans l'accomplissement de vos activités auprès du public québécois.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

BENOIT CHARETTE

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE : LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par M. Éric Théroux, sous-ministre adjoint,

ci-après appelé « le **Ministre** »,

ET : [NOM DE L'ORGANISME], personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38, partie III), ayant son siège au [adresse de l'organisme], représenté par [nom], [titre], dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration,

ci-après appelé « l'**Organisme** »,

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux a pour objectif de renforcer et d'appuyer l'action des organismes environnementaux ayant pour mission l'éducation, la sensibilisation, la formation ou la promotion de comportements et de mesures favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau ou la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;

ATTENDU QUE le **Ministre** requiert le soutien de l'**Organisme** afin que des actions en éducation, en sensibilisation, en formation et en promotion à l'égard des enjeux environnementaux de développement durable, de protection des ressources en eau ou de lutte contre les changements climatiques atteignent le plus de gens possible.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention d'aide financière fixe le cadre général de financement de l'**Organisme** et les modalités relatives au versement de l'aide financière par le **Ministre** à l'**Organisme** pour le soutien à sa mission en matière d'éducation, de sensibilisation, de formation ou de promotion de comportements et de mesures favorisant le développement durable, la protection des ressources en eau ou la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;

ARTICLE 2 – Engagements du Ministre

Le **Ministre** s'engage à accorder, en soutien à la mission, à l'**Organisme**, un financement annuel de cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq dollars (55 555,00 \$) pour les années financières 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, et ce, sous réserve des disponibilités budgétaires et en conformité des dispositions du cadre normatif du Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux.

ARTICLE 3 – Engagements de l'Organisme

3.1 Afin de bénéficier de l'aide financière prévue à l'article 2, l'**Organisme** s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Respecter le cadre normatif du Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux tout au long de la période d'application de la présente convention et fournir annuellement au **Ministre** l'information nécessaire pour lui permettre de juger de ce fait et de verser le financement prévu;
- Utiliser l'aide financière octroyée par la présente convention aux seules fins prévues dans le cadre normatif;
- Transmettre au **Ministre**, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour l'exercice financier de l'année précédente, les documents demandés pour le suivi et la reddition de compte à la Section 8 du cadre normatif ainsi que tout autre renseignement ou document se rapportant à l'utilisation de l'aide financière, sur demande du **Ministre**;
- Dans le cas où l'**Organisme** prévoit être dans l'impossibilité de fournir les renseignements ou documents demandés dans les délais prescrits, celui-ci doit aviser et justifier le retard auprès du représentant du **Ministre** désigné à l'article 8 des présentes;
- Conserver tous les documents reliés à l'aide financière pendant une période de deux (2) ans suivant l'expiration de la présente convention, en permettre l'accès à un représentant du **Ministre** et lui permettre d'en prendre copie;
- Rembourser, à la demande du **Ministre**, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée, à l'expiration de la présente convention;
- Ne pas céder ni transférer les droits et obligations prévus à la présente convention.

3.2 Dans le cas où l'**Organisme** ne fournit pas l'ensemble des documents requis selon les échéanciers prévus, le **Ministre** se réserve le droit de demander le remboursement de la contribution financière versée ou une partie de cette dernière, selon la procédure établie par le **Ministre**.

3.3 Les dépenses admissibles en vertu de la présente convention sont celles prévues au cadre normatif, soient :

- Les salaires, les avantages sociaux, les honoraires, et les contrats et les frais reliés à la formation;
- La location de locaux ou d'équipement, les frais de déplacement et de séjour, les frais de matériel et de fourniture;
- L'achat d'ordinateurs ou de tout autre équipement informatique;
- L'utilisation d'un site Internet;
- La publication d'une revue ou d'un bulletin ainsi que les activités régulières de communication de l'organisme.

3.4 Les dépenses non admissibles sont les dépenses d'acquisition ou d'achat de terrains, d'immobilisation, d'aménagement d'infrastructures d'accès ou d'accueil, ainsi que les dépenses reliées à la réalisation de projets particuliers, subventionnés ou non.

ARTICLE 4 – Conditions générales

- 4.1 Le **Ministre** peut réclamer le remboursement intégral ou partiel de l'aide financière si l'**Organisme** :
- A déposé une demande d'aide financière ou des documents qui contiennent des renseignements inexacts ou trompeurs;
 - Utilise le montant d'aide financière à d'autres fins que celles prévues au cadre normatif;
 - Devient insolvable, fait faillite, dépose une proposition concordataire ou est en liquidation;
 - Ne transmet pas au Ministre les renseignements ou les documents que celle-ci réclame en vertu des présentes ou dans le cadre normatif;
 - Ne respecte pas les termes, les obligations ou les engagements prévus aux présentes ou dans le cadre normatif;
 - Cesse ses activités.
- 4.2 Le **Ministre** peut transmettre à tout organisme ou ministère du gouvernement du Québec les documents transmis par l'**Organisme** à des fins de vérification et de contrôle de la subvention.
- 4.3 Le **Ministre** n'assume aucune responsabilité quant à l'octroi de contrats, salaires ou toute autre forme d'engagement de l'**Organisme**.

ARTICLE 5 – Modalités de paiement

- 5.1 Le montant de l'aide financière prévu à l'article 2 pour l'année financière 2018-2019 sera versé à l'**Organisme** dans les 45 jours suivant la signature de la présente convention d'aide financière.
- 5.2 Pour les années financières 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, l'aide financière sera versée au plus tard le 15 juillet.
- 5.3 On entend par « année financière », la période couverte entre le 1^{er} avril d'une année et le 31 mars de l'année suivante.
- 5.4 Chaque versement annuel est conditionnel à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits budgétaires nécessaires.

ARTICLE 6 – Durée de la convention d'aide financière

La présente convention prendra effet à la date de signature et se terminera au plus tard le 31 mars 2023.

ARTICLE 7 – Lieu de réalisation des travaux

Pour la réalisation de son mandat, l'**Organisme** travaillera dans les lieux de son choix.

ARTICLE 8 – Représentants des parties

- 8.1 Le **Ministre**, aux fins de l'application de la présente convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne pour le représenter :

Madame Geneviève Rodrigue, directrice par intérim
Direction des dossiers horizontaux et des études économiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 7^e étage, boîte 97
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3929, poste 4091
Télécopieur : 418 644-4598
Courriel : genevieve.rodrigue@environnement.gouv.qc.ca

- 8.2 Aux fins de l'application de la présente convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, le représentant désigné par l'**Organisme** est :

Madame/Monsieur, Titre

Adresse complète

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

- 8.3 Si un remplacement était rendu nécessaire, la partie concernée avisera par écrit l'autre partie dans les plus brefs délais. De même, tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

ARTICLE 9 – Modification de la convention

Toute modification au contenu de la présente convention devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la convention et elle en fera partie intégrante.

ARTICLE 10 – Résiliation

- 10.1 Dans le cas où l'**Organisme** ne respecterait pas les conditions, obligations et stipulations prévues aux présentes, et sous réserve de ses autres recours, le **Ministre** peut vouloir mettre fin à la présente convention.
- 10.2 Dans un tel cas et par souci de transparence, les motifs qui pourraient entraîner la remise en question de la présente convention seront clairement énoncés et soumis par écrit à l'**Organisme**.
- 10.3 Le **Ministre** peut exiger, en cas de résiliation de la présente convention, le remboursement des sommes versées et non utilisées par l'**Organisme** à la date de prise d'effet de la décision, après paiement des engagements déjà contractés durant l'exercice financier en cours.

ARTICLE 11 – Vérification

- 11.1 L'**Organisme** reconnaît que toutes les opérations financières découlant de l'exécution de la présente convention sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances du gouvernement du Québec ou les personnes désignées par le **Ministre**.
- 11.2 À cet effet, ces personnes peuvent prendre connaissance, faire examen et obtenir copie de tous les registres et documents qu'elles jugent utiles à cette vérification.

ARTICLE 12 – Clause finale

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et acceptent toutes les clauses de la présente convention et ont signé, en deux (2) exemplaires, aux dates indiquées ci-dessous :

Le MINISTRE

Date

Éric Théroùx, sous-ministre adjoint

L'ORGANISME

Date

(Nom de la personne, titre)

Membres du comité de sélection, programme de soutien à la mission des organismes environnementaux, 2018 :

- Mme Valériane Champagne-Saint-Arnaud, doctorante en communication publique, Université Laval et chargée de cours, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, valeriane.champagne-saint-arnaud.1@ulaval.ca.
- M. Jérôme Cliche, agent de développement industriel, RECYQ-QUÉBEC, j.cliche@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca.
- M. Nicolas Girard, directeur général du Fonds d'action québécois pour le développement (FAQDD), n.girard@faqdd.qc.ca.
- M. Louis Guay, professeur titulaire (retraité et associé), département de sociologie et Institut en environnement, développement et société, Université Laval, Louis.Guay@soc.ulaval.ca.
- Mme Josée Michaud, directrice des programmes et de la mobilisation, Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, Josee.michaud@environnement.gouv.qc.ca.

Grille d'évaluation des candidatures au PSMOE

2.1 Les réalisations antérieures

Critères	Pondération	Pointage	Commentaires
Réalisations antérieures : <ul style="list-style-type: none">• Le type d'activités (éducation, sensibilisation, formation et veille)• La qualité des activités (sujets abordées, méthodes utilisées)• La fréquence des activités et leur rayonnement	20%		

2.2 Les activités prévues au plan d'action

Critères	Pondération	Pointage	Commentaires
Cohérence des activités prévues avec l'objectif du programme : <ul style="list-style-type: none">· Le type d'activités (éducation, sensibilisation, formation et veille)· La qualité des activités (sujets abordées, méthodes utilisées)· La fréquence des activités et leur rayonnement	35%		
L'originalité des activités prévues	5%		
La faisabilité des activités prévues en fonction des moyens de l'organisme	10%		

2.3 L'expérience

Critères	Pondération	Pointage	Commentaires
La capacité et l'expérience de l'organisme à assurer le succès des activités prévues	10%		
La crédibilité des partenaires et la qualité des partenariats	10%		

2.4 Le suivi et l'évaluation

Critères	Pondération	Pointage	Commentaires
La capacité à évaluer les indicateurs inscrits au cadre normatif	10%		

2.5 Résultats

	Pondération	Pointage	Commentaires
Total	100 %	0	